ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 62992

Texte de la question

M. Jean-Luc Préel attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les manquements de la convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé). La convention AERAS a pour but de proposer le maximum de solutions pour permettre au plus grand nombre de personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé de pouvoir emprunter. Elle engage les pouvoirs publics, les organisations professionnelles de la banque et de l'assurance et les associations représentant les consommateurs et les malades. Or il apparaît que les banques et/ou les assurances ne respectent pas cet engagement et que les personnes malades ou handicapées sont confrontées à de nombreuses difficultés pour obtenir un prêt ou une assurance. L'évaluation du risque est injuste dans de nombreux cas. À l'occasion du renouvellement de la convention AERAS, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures de révision de trois aspects respectivement relatifs à la garantie invalidité, aux surprimes et à l'information, sont envisagées.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Préel
Circonscription : Vendée (1re circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62992
Rubrique : Assurances
Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10539
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)